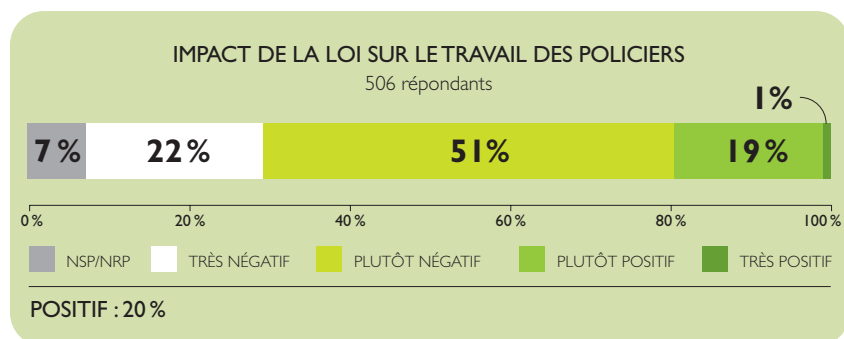


La Loi sur la police : à revoir

C'est bien connu, les policiers vivent mal avec la Loi sur la police. Le conseil de direction a voulu aller au-delà des récriminations générales pour mesurer les effets secondaires de cette loi sur le travail des policiers et sur la sécurité publique elle-même. Les résultats sont surprenants...

Les impacts négatifs de la loi



- Interrogés sur l'impact de la Loi sur la police sur leur travail, **73% des membres estiment qu'il est négatif**, les conséquences les plus négatives mentionnées étant l'obligation de délation entre policiers, sur la base de rumeurs, ainsi que la baisse de confiance, de liberté et de solidarité. Seulement 20% des membres l'ont jugé –très positif (1%) ou plutôt positif (19%)–.

- L'impact est aussi jugé négatif sur le niveau de confiance (75% contre 5% le jugeant positif), sur la motivation au travail (67%, contre 5%), sur le nombre de plaintes de citoyens contre les policiers (61% contre 9%).
- Enfin, si **66% des membres** disent que la Loi sur la police n'a eu **aucun impact** sur la rapidité d'intervention, **23%** (presque un policier sur quatre) croient tout de même qu'elle a eu un **impact négatif**.

Un système qui favorise trop les citoyens

- On a demandé aux membres s'ils trouvaient le système actuel de traitement des plaintes en déontologie plutôt favorable aux citoyens ou aux policiers et si les délais de traitement des plaintes en déontologie étaient raisonnables. **Presque les trois quarts (74%) ont répondu que le système était plutôt favorable aux citoyens** – seulement 10% pensent le contraire – et **62% estiment que les délais ne sont pas raisonnables**.

La pression de la dénonciation

- Plus d'un tiers (37%) des membres disent sentir une pression** –très forte (9%) ou plutôt forte (28%)– en ce qui concerne la dénonciation d'un collègue, ne serait-ce qu'à partir d'une rumeur, qui aurait commis une faute en vertu de la Loi sur la police.

Ce qui ne va vraiment pas avec la Loi sur la police...



- « Les criminels peuvent se servir indûment des recours en déontologie contre les policiers. » **Quatre-vingt-dix pour cent** se disent –tout à fait (60%) ou assez d'accord (30%)– avec cet énoncé.
- « Les policiers hésitent davantage avant d'agir, ce qui les rend moins efficaces. » **Soixante-seize pour cent** se disent –tout à fait (44%) ou assez d'accord (32%)– avec cet énoncé.
- « La Loi sur la police amène parfois certains policiers à ne pas faire certaines arrestations pour éviter des problèmes. » **Soixante-six pour cent** se disent –tout à fait (38%) ou assez d'accord (28%)– avec cet énoncé.
- « Les nouveaux policiers apprennent plus ce qu'ils ne peuvent pas faire que ce qu'ils peuvent faire. » **Quatre-vingt-sept pour cent** se disent –tout à fait (54%) ou assez d'accord (33%)– avec cet énoncé.

La Loi sur la police a des effets secondaires néfastes importants sur le travail des policiers...

Un certain nombre d'aménagements s'imposent...

Une divergence au sujet des plaintes

- 84% pensent qu'il est trop facile pour un citoyen de porter plainte en déontologie policière.** Ce pourcentage est encore plus important parmi les femmes (90%).
- En revanche, pour les deux tiers des Montréalais sondés (67%),** porter plainte contre un policier pour des gestes ou des paroles jugées répréhensibles n'est pas chose facile. Néanmoins, dans une telle situation, **78% disent qu'ils le feraient** –certainement (44%) ou probablement (34%)–, en particulier les femmes (83%).

Ipsos Descarie

En conclusion...

Selon la firme de recherche, les policiers ont une vision plutôt négative de la **Loi sur la police**. Si les effets négatifs les plus importants semblent surtout se faire sentir au niveau du climat de travail, les interventions sur le terrain peuvent aussi en faire les frais et, à la limite, mettre la sécurité du public et des policiers en jeu. La loi actuelle favorise un climat de suspicion entre les policiers et un probable clivage entre générations de policiers. Même sévère, un système peut être accepté s'il est jugé équitable, or il est clair que ce n'est pas l'avis des membres de la Fraternité.



Pour le conseil de direction de la Fraternité, ce sondage confirme les importants effets secondaires qu'a eus la **Loi sur la police**. Depuis juin 2000, les policiers sont moins confiants, moins motivés et parfois plus hésitants avant d'agir, au point de penser à fermer les yeux dans certaines circonstances! Ces effets secondaires sont suffisamment importants pour que l'on puisse affirmer que, si les principes de la Loi ne peuvent être remis en question, il est temps d'en réviser les modalités d'application.